

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 841

20 avril 2009

SOMMAIRE

Agence Immobilière SEIDEL	40362	Kneip Communication S.A.	40335
Agilitas S.A.	40329	Lancaster Properties	40324
Alphatrade S.A.	40327	La société luxembourgeoise de Rénovation & Construction S.à.r.l.	40323
Association du Personnel de la Caisse na- tionale de santé	40336	L.G. Immobilière S.A.	40324
Barfi	40368	LSF5 Lux Investments S.à r.l.	40350
Berlin Lehrterstraße S.A.	40325	LSF6 Lux Investments II S. à r.l.	40348
BKM Investments	40352	LuxCo 93 S.à r.l.	40364
CDRJ Worldwide (Lux) S.à.r.l.	40330	Lux Diversity S.A.	40322
Centurion European German Property 1 S. à r.l.	40363	M1 Financière S.A.	40354
Châteaux Immobilière S.A.	40329	Margal S.A.	40323
Cienega Investments S.à r.l.	40366	Mingcheng International S.à.r.l.	40328
Comgest Europe	40326	MLAnna Real Estate 3 S.à r.l.	40333
Confer S.à r.l.	40322	MLArg Real Estate 7	40359
Credit Suisse Alzette Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	40364	ML Poivre Stabilité S.e.c.s.	40324
Dahlia Gestion S.A.	40331	Mondi	40323
Damire International S.A.	40361	Mondi Business Papers	40322
Diamond 45 S.à r.l.	40357	Moselle Bois S.à r.l.	40357
Domexus S.A.	40346	Non Plus Ultra A.G.	40364
Econocom PSF S.A.	40368	Pleiade	40332
Entrapaulus Sàrl	40357	Power Management Services S.A.	40346
Ephidos Holding S.A.	40328	Project Management S.A.	40331
Epicure Berlin Property Management and Holdings S.A.	40330	Prolific Business Company S.à r.l.	40338
Force 8	40328	Python Production	40332
Fustet Holding S.A.	40354	Rawcliffe Business	40352
Germanica S.à r.l.	40360	RECAP I Holdings S.à.r.l.	40331
Intaj Step S.à r.l.	40324	Red Sea Enterprises Holdings S.A.	40329
Isomex S.A.	40330	Resmius Holding S.A.	40364
Kim S.A.	40332	Ristretto Holdings S.à r.l.	40327
King's Cross Asset Funding 3	40326	Route 66 S.A.	40338
King's Cross Asset Funding 4	40326	Torpet International S.à r.l.	40359
King's Cross Asset Funding 5	40325	White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	40323
King's Cross Asset Funding 6	40325	White Mountains International S.à r.l. ...	40322
		Wildzone S.A.	40327

Lux Diversity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 95.747.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009044497/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00821. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Mondi Business Papers, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 139.753.200,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 109.761.

Par résolutions signées en date du 19 mars 2009 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Ryan Dirk Mangold, avec adresse à Station Road, KT15 2PG Addlestone, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat
- Nomination de James Paterson, avec adresse à Aviator Park, Station Road, KT15 2PG Addlestone, Surrey, Royaume-Uni, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044339/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00499. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Confer S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 125.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2009044253/220/12.

(090051069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

White Mountains International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2009044252/9127/12.

(090051073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.444.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.
Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2009044256/9127/12.

(090051082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

LUX-RENO & CO S.à r.l., La société luxembourgeoise de Rénovation & Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 168, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 45.499.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2009044257/203/12.

(090051244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Mondi, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 612.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 98.996.

Par résolutions signées en date du 19 mars 2009 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Ryan Dirk Mangold, avec adresse à Station Road, KT15 2PG Addlestone, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat
- Nomination de James Paterson, avec adresse à Aviator Park, Station Road, KT15 2PG Addlestone, Surrey, Royaume-Uni, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044346/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00501. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Margal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle-Etoile).
R.C.S. Luxembourg B 16.175.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 03 avril 2009.
Henri BECK
Notaire

Référence de publication: 2009044881/201/12.

(090051387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Intaj Step S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 139.989.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 03 avril 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009044883/201/12.

(090051398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

L.G. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 101.578.

Constituée par-devant Me Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 25 juin 2004, acte publié au Mémorial C no 904 du 9 septembre 2004, modifiée par-devant Me Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 26 novembre 2008, acte publié au Mémorial C no 133 du 21 janvier 2009.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.03.2009.

Pour L.G. Immobilière S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009044533/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00354. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

ML Poivre Stabilité S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.844.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009043955/242/12.

(090049983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Lancaster Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 117.336.

Il est noté que Christian Christensen n'est plus gérant de type B de la Société depuis le 1^{er} Octobre 2008.

Luxembourg, le 24 Mars 2009.

Ian Farelly.

Référence de publication: 2009044043/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Berlin Lehrterstraße S.A., Société Anonyme Soparfi.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.517.

—
Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung der Gesellschaft vom 27^{ten} JANUAR 2009

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschliesst Herr Frank Wegner, geboren am 12^{ten} September 1969 in Elmshorn (Deutschland), mit Geschäftsanschrift in Haferweg 26, D-22769 Hamburg (Deutschland), zum Delegierten der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft gemäß Artikel 15.1 der Satzungen zu mit Wirkung zum 27 Januar 2009. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2010.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27^{ten} Januar 2009.

BERLIN LEHRTERSTRASSE S.A.

Dr Peter Hamacher / Edouard Georges

Mitglied des Verwaltungsrats / Mitglied des Verwaltungsrats

Référence de publication: 2009044298/7241/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05798. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

King's Cross Asset Funding 5, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.962.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 Mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009044744/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01367. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

King's Cross Asset Funding 6, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.191.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 Mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009044741/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01368. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Comgest Europe, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 40.576.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 mars 2009

En date du 26 mars 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Chakara Sisowath, de Monsieur Jean-François Canton, de Monsieur Laurent Dobler, de Monsieur Wedig Von Gaudecker et de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010
- de renouveler le mandat de Monsieur Jean-François Canton en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009044326/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

King's Cross Asset Funding 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 108.395.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 Mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009044745/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01366. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

King's Cross Asset Funding 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 108.394.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 Mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009044747/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01362. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Ristretto Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 22.963.680,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 103.437.

—
Extrait des résolutions des associés du 7 décembre 2007

Les associés de Ristretto Holdings S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission des personnes suivant chargées du contrôle des comptes avec effet immédiat:

* Mark Beckett

* Thijs van Ingen

* Michel van Krimpen

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2009044041/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Alphatrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.
R.C.S. Luxembourg B 60.257.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009044749/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00831. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Wildzone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 117.410.

—
Les actionnaires de la Société réunis en Assemblée Générale le 19 mars 2009 ont décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée limitée, Monsieur Jean Claude Boand né le 11 novembre 1946 à Morges VD (Suisse), résidant 3 Chemin de la Barillette, CH-1197 Prangins (Suisse) en tant que nouvel administrateur de la Société.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009044327/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07917. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Force 8, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 114.837.

—
EXTRAIT

L'administrateur unique, dans ses résolutions circulaires du 31 mars 2009, a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour FORCE 8, Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009043435/833/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01093. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Mingcheng International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4, rue Am Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 50.042.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 19 mars 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg; sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation Mingcheng International S.à r.l., avec siège social à L-3327 Crauthem, 4, rue am Bruch, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e J. Kuske

Le liquidateur

Référence de publication: 2009043448/7710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00308. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Ephidos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 84.084.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 26 mars 2009, que:

1. l'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur François Georges de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

2. l'assemblée a décidé de nommer Monsieur Marc Hayard, né le 27 août 1963 à Differdange, avec adresse professionnelle au 78, rue du Golf à L-1638 Senningerberg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat, son mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043849/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Châteaux Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 12A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.732.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 5 mars 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation Châteaux Immobilière S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 12A, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e J. Kuske*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009043447/7710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00309. - Reçu 14,0 euros.*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090050506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Red Sea Enterprises Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.056.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 19 mars 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation Red Sea Enterprises Holdings S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e J. Kuske*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009043445/7710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00311. - Reçu 14,0 euros.*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090050509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Agilitas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 96.302.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 26 mars 2009, que:

1. l'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur François Georges de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

2. l'assemblée a décidé de nommer Monsieur Marc Hayard, né le 27 août 1963 à Differdange, avec adresse professionnelle au 78, rue du Golf à L-1638 Senningerberg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat, son mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043850/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00612. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.(090049906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Isomex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 66.428.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 19 mars 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation Project Management S.A., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e J. Kuske*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009043450/7710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00306. - Reçu 14,0 euros.*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090050501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

CDRJ Worldwide (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 64.014.

Auszug aus der Verwaltungsratsitzung vom 9. Januar 2009

- Frau Beatriz Gutai, mit Berufsanzchrift in 93063 Simi Valley, 2486 Briarhurst Court, USA tritt von ihrer Tätigkeit als Geschäftsführer zurück.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24. März 2009.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Signature

Référence de publication: 2009043911/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08686. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Epicure Berlin Property Management and Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.467.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 19 juin 2007

- Hermanus Roelof Willem Troskie a été renommé en tant qu'administrateur avec effet au 19 juin 2007 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

- John Kleynhans a été renommé en tant qu'administrateur avec effet au 19 juin 2007 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043282/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07275. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

RECAP I Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 141.897.

—
EXTRAIT

En date du 17 mars 2009, les gérants réunis en Conseil ont décidé de transférer le siège social de la société, avec effet au 1^{er} avril 2009, du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au: 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009043456/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00756. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Project Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.421.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 19 mars 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation Project Management S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, dénoncé le 1^{er} janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e J. Kuske

Le liquidateur

Référence de publication: 2009043443/7710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00313. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Dahlia Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.201.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2008

En date du 6 juin 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de nommer Monsieur John Holloway dans les fonctions de Président du Conseil pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

- de renouveler le mandat de Deloitte S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DAHLIA GESTION S.A.

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009043893/4/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00369. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Kim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8398 Roodt (Septfontaines), 18, Lotissement des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 108.026.

—
Extrait de décision du conseil d'administration du 24 février 2009

Les administrateurs de la société anonyme KIM S.A., ayant son siège à 18, Lotissement des Roses, L-8398 Roodt-Eisch, R.C.S. Luxembourg B 108.026, décident de nommer Monsieur Camille WEIS, comme Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009043858/503/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08182. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Python Production, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4980 Reckange-sur-Mess, 1, rue du Lavoir.

R.C.S. Luxembourg B 38.001.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 5 mars 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation Python Production S.à.r.l., avec siège social à L-4980 Reckange-sur-Mess, 1, rue du Lavoir, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e J. Kuske

Le liquidateur

Référence de publication: 2009043444/7710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00312. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pleiade, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.619.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 2 mars 2009

En date du 2 mars 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Joseph BEHAMOU, Thierry WEBER et Christian MARECHAL pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.
- de renouveler le mandat de KPMG Audit S.à R.L. en qualité de réviseur d'entreprise pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2010.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PLEIADE

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009043894/4/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00398. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

MLAnna Real Estate 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.647.

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of the month of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 131.744,

2. Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 96.380,

3. Colonia Real Estate AG, a public company limited by shares (Aktiengesellschaft) incorporated and existing under the laws of Germany, and having its registered office at Zeppelinstrasse 4-8, D-50667 Cologne, Germany, registered with the Cologne Trade and Companies' Register under number HRB 54.006.

The appearing parties representing the entire corporate capital of the Company (the "Shareholders") are here represented by Elena TOSHKOVA, private employee, residing professionally in Luxembourg (the "Attorney in fact"), by virtue of powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney initialled "ne varietur" by the Attorney in fact of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Which appearing parties represented as stated here above, have requested the undersigned notary to draw up that they are the Shareholders of MLAnna Real Estate 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of trade and companies under the number B 138.647 and incorporated by deed of the undersigned notary on 9 May 2008, published in the Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1452 on 12 June 2008 (the "Company").

The entire corporate capital of the Company, thus being represented, the meeting can, therefore, validly decide to take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to amend article 7, paragraph 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"7.1. The Company is managed by one or by several managers (the "Board of managers") appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. In case of a plurality of managers, there shall be two (2) classes of managers, namely class A managers and class B managers. The manager(s) need not be shareholder(s)."

Second resolution

The Shareholders decide to amend article 9, paragraph 5 of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows:

"9.5. The Board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented and at least one class A manager and one class B manager are present or represented. Resolutions of the Board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board of managers are recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by any class A manager together with any class B manager present or represented at the meeting."

Third resolution

Further, the Shareholders decide to amend article 10 of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the signature of its sole manager or (ii) in case of plurality of managers by the joint signature of any class A manager together with any class B manager or (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately seven hundred fifty Euro (EUR 750.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a German translation.

On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the Attorney in fact of the appearing parties who is known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, he/she signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorliegenden Textes:

Im Jahre zweitausendundneun, am zwölften Tage des Monats März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburgischem Recht (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in der 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, registriert beim Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 131.744,

2. Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburgischem Recht (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in der 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, registriert beim Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 96.380,

3. Colonia Real Estate AG, eine Aktiengesellschaft nach Deutschem Recht mit Gesellschaftssitz in der Zeppelinstrasse 4-8, D-50667 Köln, Deutschland, registriert beim Kölner Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer HRB 54.006.

Die erschienenen Parteien, welche das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren (die "Aktieninhaber"), werden hier von Elena TOSHKOVA vertreten, Privatangestellte mit Geschäftsadresse in Luxemburg, (der "Bevollmächtigte"), handelnd auf Grund von Vollmachten unter Privatschrift.

Diese Vollmachten, nachdem sie vom Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und dem Notar "ne varietur" unterzeichnet wurden, liegen dieser Urkunde zum Zwecke der gleichzeitigen Registrierung bei.

Die wie dargelegt vertretenen Parteien haben den unterzeichneten Notar ersucht zu dokumentieren, dass sie die Anteilhaber der MLAnna Real Estate 3 S.à.r.l. sind, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in der 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, registriert beim Luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 138.647, gegründet am 9. Mai 2008 durch Urkunde des unterzeichneten Notars und veröffentlicht am 12. Juni 2008 im Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") unter der Nummer 1452 (die "Gesellschaft").

Das gesamte Gesellschaftskapital ist somit vertreten und die Versammlung kann rechtswirksam die folgenden Beschlüsse fassen:

Erster Beschluss

Die Anteilhaber beschließen, Artikel 7 Paragraph 1 der Gründungsurkunde der Gesellschaft (die "Gründungsurkunde") abzuändern, der wie folgt lauten wird:

"7.1. Die Gesellschaft wird von einem oder von mehreren Geschäftsführern ("Vorstand") geführt, welche durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers oder durch Beschluss der Hauptversammlung der Anteilhaber, welcher deren Amtszeit festlegt, ernannt werden. Im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern bilden diese einen Geschäftsführungsrat, der sich aus zwei Klassen von Geschäftsführern zusammensetzt (Geschäftsführer der Klasse A und Geschäftsführer der Klasse B). Die Geschäftsführer müssen nicht Anteilhaber sein."

Zweiter Beschluss

Die Anteilhaber beschließen, Artikel 9 Paragraph 5 der Gründungsurkunde abzuändern, der wie folgt lauten wird:

"9.5. Der Geschäftsführungsvorstand kann nur dann rechtswirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder durch Vollmacht vertreten ist und mindestens ein Geschäftsführer der Klasse A und ein Geschäftsführer der Klasse B anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung sind wirksam, wenn sie durch Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst werden. Die Beschlüsse der Geschäftsführer werden protokollarisch dokumentiert und vom Vorsitzenden der Versammlung oder, sofern kein Vorsitzender benannt worden ist, gemeinsam durch einen der in der Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer der Klasse A mit einem der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer der Klasse B unterzeichnet."

Dritter Beschluss

Des Weiteren beschließen die Anteilhaber, Artikel 10 der Gründungsurkunde abzuändern, der wie folgt lautet wird:

Art. 10 Vertretung. "Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten gebunden durch (i) die Unterschrift des Alleinigen Geschäftsführers oder (ii) im Falle von mehreren Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Klasse A und eines Geschäftsführers der Klasse B oder (iii) durch die alleinige oder gemeinsame Unterschrift(en) jedweder Person(en), der solche Unterschriftsvollmacht gemäß Artikel 8.2. gegenwärtiger Satzung rechtsgültig erteilt wurde."

Schätzung

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Auslagen jeder Art, die von der Gesellschaft resultierend aus der vorliegenden Urkunde getragen werden müssen, werden auf ungefähr sieben hundert fünfzig Euro (EUR 750.-) geschätzt.

Die vorliegende Urkunde ist in Luxemburg am anfangs der Urkunde bezeichneten Datum aufgenommen worden.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die gegenwärtige Urkunde auf Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer Fassung in deutscher Sprache.

Auf Antrag des vorstehenden Komparten und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text hat die englische Fassung Vorrang.

Nach Verlesung gegenüber dem Bevollmächtigten der Erschienenen, der dem Notar mit seinem Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnsitz bekannt ist, hat dieser zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: E. TOSKOVA und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2009. Relation: LAC/2009/10282. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 24. März 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009043541/242/130.

(090050089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Kneip Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 45.747.

Société constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire, Luxembourg, le 12 novembre 1993
publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 33 du 27 janvier 1994.

*Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires
tenue au siège social le 3 mars 2009 à 15.00 heures*

Conseil d'Administration et Réviseur d'Entreprise:

Selon une résolution adoptée par l'Assemblée, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprise est renouvelé pour la durée d'un an et prendra fin à l'issu de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2010.

Conseil d'Administration:

Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, Président de Société, demeurant 5, Impasse de la Censière, F-57100 Thionville;

Monsieur Robert Kneip, Directeur de Société, demeurant 25, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, Administrateur-Directeur;

Madame Diane Muller-Kneip, Administrateur de Société, demeurant 18, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, Administrateur;

Monsieur Steven Nicholls, Administrateur de Société, demeurant 127, Westoning Road, LU56 PA Harlington, United Kingdom, Administrateur;

Monsieur Bernard Waldron, Administrateur de Société, demeurant The Dragon House, Pinley Green Claverdon, CV35 8LU Warwickshire, United Kingdom, Administrateur;

Monsieur André Prüm, Administrateur de Société, demeurant 17, Bridelsknupp, L-8135 Bridel, Administrateur.

Réviseur d'Entreprise:

Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043830/755/32.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Association du Personnel de la Caisse nationale de santé, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg F 7.920.

— STATUTS

Art. 1^{er}. Une association est constituée entre les membres du personnel de la Caisse nationale de santé. L'association est dénommée Association du Personnel de la Caisse nationale de santé.

Elle est régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, toute disposition complétant et modifiant celle-ci, ainsi que par les présents statuts et les règlements pris pour leur application.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Elle est affiliée à la Confédération générale de la fonction publique.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet d'assurer la représentation professionnelle du personnel de la Caisse nationale de santé et de prendre les mesures pour préserver les Intérêts matériels, moraux et sociaux de ses membres, à moins que ces intérêts soient sauvegardés par d'autres associations ou syndicats auxquels les membres de l'association sont affiliés. En outre elle a pour objet de resserrer les liens de solidarité entre ses membres.

Art. 5. L'association est neutre en matière politique et religieuse.

Art. 6. Le nombre de membres est illimité. Il ne peut être inférieur à trois.

Art. 7. Peut devenir sur demande membre de l'association toute personne faisant partie du personnel de la Caisse nationale de santé. Toute admission comporte de plein droit l'adhésion aux statuts et règlements de l'association.

Art. 8. La qualité de membre se perd par la démission volontaire présentée par écrit au conseil d'administration ou si le membre ne fait plus partie du personnel de la Caisse nationale de santé.

L'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix sur proposition du conseil d'administration, pour l'une des raisons suivantes:

- a) manquement grave ou répété aux statuts et règlements en vigueur
- b) refus d'accepter une décision définitive de l'association
- c) non-exécution des obligations financières vis-à-vis de l'association
- d) comportement jetant le déshonneur ou le discrédit sur l'association

Le conseil d'administration peut suspendre, en statuant à la majorité des deux tiers de ses membres présents, provisoirement un membre pour les raisons énumérées ci-dessus en attendant la décision de la prochaine assemblée générale.

Le membre démissionnaire ou exclu ainsi que ses ayants droits n'ont aucun droit sur les fonds et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 9. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres.

L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- la modification des statuts
- la nomination et la révocation des administrateurs
- la nomination des réviseurs de caisse
- la fixation de la cotisation
- l'approbation des rapports d'activité du conseil d'administration
- l'approbation annuelle des comptes et du budget
- la dissolution de l'association
- l'exclusion d'un membre de l'association

Art. 10. L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement au courant du premier trimestre.

Art. 11. Le conseil d'administration peut, de sa propre initiative, convoquer une assemblée générale extraordinaire. Il doit le faire, dans le délai d'un mois, sur demande écrite et motivée d'au moins un cinquième des membres.

Art. 12. Toute proposition présentée par écrit au conseil d'administration doit être portée à l'ordre du jour de l'assemblée générale si au moins 1/20 des membres en fait la demande.

Toutes les propositions et candidatures sont à adresser par écrit au président cinq jours ouvrables avant l'assemblée générale.

Art. 13. L'assemblée générale ordinaire est convoquée par le conseil d'administration par courrier simple ou électronique adressé à tous les membres actifs au moins huit jours avant l'assemblée.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire comprend obligatoirement les points suivants:

- adoption du rapport de l'assemblée générale précédente
- présentation des rapports des membres du conseil d'administration et du rapport de la commission du contrôle financier
- décharge à donner aux membres du conseil d'administration et à la commission du contrôle financier
- fixation du montant des cotisations
- élection des membres du conseil d'administration et de la commission du contrôle financier
- examen et vote des propositions budgétaires pour le prochain exercice
- modification des statuts et des règlements s'il y a lieu
- examen des propositions valablement présentées au conseil d'administration

L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points mentionnés à l'ordre du jour.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Tous les membres disposent d'un droit de vote égal. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire sont inscrites dans un registre ad hoc et signées par les membres ayant rempli les fonctions de président et de secrétaire de l'assemblée. Ce registre peut être consulté, sans déplacement, par tout membre au siège de l'association. Tout membre et tiers justifiant d'un intérêt légitime peut demander des extraits signés par ces mêmes personnes ou par des administrateurs.

Art. 15. Les décisions prises par l'assemblée générale ordinaire entrent légalement en vigueur pour l'association et pour ses membres dès la clôture de l'assemblée générale, à moins que l'assemblée n'en décide autrement. Dans ce cas, les décisions doivent être appliquées à partir de la date fixée par l'assemblée générale ordinaire.

Une décision ne peut avoir d'effet rétroactif.

Art. 16. Le conseil d'administration gère l'association, convoque et organise les assemblées générales et exécute les décisions de celle-ci. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition de l'association.

Le conseil d'administration représente l'association dans ses relations avec les particuliers, les pouvoirs publics et tous autres tiers. Il dresse les comptes annuels et le projet de budget de l'exercice à venir.

Tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale soit par la loi, soit par les présents statuts, sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se compose d'au moins trois membres et au maximum de onze membres.

Art. 17. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale. Sont éligibles comme administrateurs tous les membres de l'association.

Art. 18. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres élus un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président ou, à défaut, par un autre membre du conseil d'administration.

Art. 19. Les membres du conseil d'administration sont élus pour un terme de deux ans sous réserve des dispositions de l'article 16, alinéa 4. Les membres sortants sont rééligibles.

Il peut être pourvu à une vacance en cours de mandat lors de la prochaine assemblée générale. Le conseil d'administration a le droit de coopter des membres, qui ont les mêmes pouvoirs que les administrateurs dont ils finissent le mandat. Le président peut inviter des conseillers aux réunions du conseil d'administration.

Art. 20. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association ou que la moitié de ses membres le demandent, mais au maximum 12 fois par an. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que s'il réunit la majorité des membres élus. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres élus présents. En cas de parité des voix, celle du président est prépondérante.

Tout membre élu au conseil d'administration absent, sans excuse, à deux réunions consécutives ou à trois réunions non consécutives, est réputé démissionnaire. Il peut être remplacé conformément à l'article 19.

Les administrateurs qui ont un intérêt personnel dans une délibération doivent s'abstenir de voter.

Toutes les fonctions au sein du conseil d'administration et des commissions s'exercent de manière bénévole. Tout gain matériel dans son chef ou celui de ses membres est exclu.

L'association est valablement engagée par la signature conjointe du président ou de son délégué et d'un autre membre du conseil d'administration.

Les décisions sont consignées par le secrétariat sous forme de procès-verbaux et conservées au siège social où chaque membre peut en prendre connaissance.

Art. 21. Chaque année, l'assemblée générale désigne deux réviseurs de caisse ne faisant pas partie du conseil d'administration, dans le but de vérifier à la fin de l'exercice les comptes, les écritures, les recettes et les dépenses et la consistance du capital. Les réviseurs soumettent leur rapport à l'assemblée générale qui est appelée à délibérer sur les décomptes de l'exercice écoulé.

Art. 22. L'exercice financier commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 23. La cotisation annuelle des membres est fixée chaque année par l'assemblée générale ordinaire sur proposition du conseil d'administration. Elle est payable en début d'année.

Art. 24. L'assemblée générale ordinaire ne peut valablement délibérer sur une modification des statuts que si celle-ci est spécialement indiquée dans la convocation. Une modification des statuts doit se faire dans les conditions prévues par la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 25. L'assemblée générale peut prononcer la dissolution de l'association dans les conditions prévues par la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

En cas de dissolution, l'affectation des biens sera décidée par l'assemblée générale.

Art. 26. Les présents statuts peuvent être complétés par un règlement interne opposable à tous les membres. Tous les règlements doivent être approuvés par l'assemblée générale.

Art. 27. Tous les cas non prévus par la loi du 21 avril 1928, les présents statuts ou les règlements pris pour leur application sont tranchés par le conseil d'administration.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009043917/10110/129.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01229. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Route 66 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.855.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rombach, le 31 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043136/1067/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 mars 2009, réf. DSO-DC00160. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090049239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Prolific Business Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.499.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of October.

Before Us, Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LEADING LIGHT COMPANY S.à r.l., with registered office in L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, in process of being registered in the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Nicole Hénoumont, residing professionally at L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, by virtue of a power of attorney granted on 16th September 2008.

Said power of attorney after signature ne varietur by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to form a single-member limited liability company, the Articles of Association of which it has adopted as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "PROLIFIC BUSINESS COMPANY S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or partners owning at least half (1/2) of the corporate capital of the Company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities, which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one thousand two hundred fifty (1.250) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.5. A partner may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a partner may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty first of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31st, 2008.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by LEADING LIGHT COMPANY S.à r.l., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12.500,-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time, with full powers to bind the Company by its sole signature:

Mr Ignác TÓTH, residing in 2483 Gárdony, Munkácsy M. u. 8-10 Hungary

2. The registered office of the Company is set at 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

LEADING LIGHT COMPANY S.à r.l., avec siege social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Nicole Hénoumont, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration donnée le 16 septembre 2008

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "PROLIFIC BUSINESS COMPANY S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Préalablement au transfert de tout ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que tout ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.6. Tout ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature jointe de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. de ces Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par LEADING LIGHT COMPANY S.à r.l. pré-qualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000.- EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérante de la Société pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature:

Mr Ignác TÓTH, demeurant à 2483 Gárdony, Munkácsy M. u. 8-10 Hongrie

2) Le siège social de la Société est établi au:

L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Hénoumont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 15 octobre 2008. LAC/2008/41881. Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008136346/5770/429.

(080159563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

**Domexus S.A., Société Anonyme,
(anc. Power Management Services S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 95.850.

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "POWER MANAGEMENT SERVICES S.A.", avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro Luxembourg B 95.850, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 septembre 2003, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 1079 du 16 octobre 2003. Les Statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire du 26 février 2004, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 421 du 21 avril 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec même adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutatrice Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et les membres du bureau, laquelle liste restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour délibérer de l'ordre du jour qui leur a été au préalable communiqué.

Le bureau constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de son ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale en "DOMEXUS S.A.";
2. Modification afférente de l'article premier des statuts sociaux;
3. Adaptation des statuts au niveau de l'administration de la société afin que la société puisse également être administrée par un administrateur unique en conformité avec la loi;
4. Modification afférente des articles suivants: article cinq, alinéas 6 à 11; article six, alinéa 1^{er}; article sept; article huit; article douze; article quatorze, alinéa 5;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier la dénomination sociale en "DOMEXUS S.A."

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article premier est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée "DOMEXUS S.A."

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide d'adapter les statuts au niveau de l'administration de la société afin que la société puisse également être administrée par un administrateur unique en conformité avec la loi.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les articles suivants auront la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéas 6 à 11)**. L'administrateur unique ou le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles augmentations sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et encore pour se présenter devant notaire pour faire acter dans les formes de la loi l'augmentation du capital social ainsi intervenue.

Chaque fois que l'administrateur unique ou le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue."

" **Art. 6. (alinéa 1^{er}).** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant le nombre des membres pourra être réduit à un en conformité avec la loi. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président."

" **Art. 7.** L'administrateur unique ou le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration."

" **Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son administrateur unique ou par son conseil d'administration."

" **Art. 12.** L'administrateur unique ou le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par l'administrateur unique, par le président du conseil d'administration ou à son défaut par deux administrateurs."

" **Art. 14. (alinéa 5).** L'administrateur unique ou le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Schneider, P. Schmit, S. Bortolus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2009. Relation: LAC/2009/12097. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009045146/5770/98.

(090051996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

LSF6 Lux Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 418.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.059.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mr. Jacques WANTZ, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 25 March 2009,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Lux Investments II S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 137.059, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 21 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 896 of 11 April 2008, that has not been amended since then.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR12,500.- by an amount of EUR 405,750.- to an amount of EUR 418,250.- by the issuance of 3,246 new ordinary shares with a par value of EUR 125.- each and to pay a share premium of EUR 40.58; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) ordinary shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each by an amount of EUR 405,750.- (four hundred five thousand seven hundred and fifty euro) to an amount of EUR 418,250.- (four hundred eighteen thousand two hundred and fifty euro) by way of the issuance of 3,246 (three thousand two hundred and forty-six) new ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 40.58 (forty euro and fifty-eight cent).

All the 3,246 (three thousand two hundred and forty-six) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.a.r.l. so that the amount of EUR 405,790.58 (four hundred five thousand seven hundred ninety euro and fifty-eight cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.a r.l. holds 3,346 (three thousand three hundred and forty-six) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 418,250.- (four hundred eighteen thousand two hundred and fifty euro), represented by 3,346 (three thousand three hundred and forty-six) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each."

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par M. Jacques WANTZ, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 mars 2009,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF6 Lux Investments II S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.059, constituée

selon acte de Maître Martine Schaeffer du 21 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 896 du 11 avril 2008, non modifié de depuis cette date.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 12.500.- par un montant de EUR 405.750.- à un montant de EUR 418.250.- par voie d'émission de 3.246 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125.- chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR 40,58; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR 405.750.- (quatre cent cinq mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR 418.250 (quatre cent dix-huit mille deux cent cinquante euros) par voie d'émission de 3.246 (trois mille deux cent quarante-six) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 40,58.- (quarante euros cinquante-huit cents).

Toutes les 3.246 (trois mille deux cent quarante-six) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 405.790,58.- (quatre cent cinq mille sept cent quatre-vingt-dix euros et cinquante-huit cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 3.346 (trois mille trois cent quarante-six) parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 418.250.- (quatre cent dix-huit mille deux cent cinquante euros) représenté par 3.346 (trois mille trois cent quarante-six) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Wantz et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2009. Relation: LAC/2009/12092. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009045240/5770/115.

(090052006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.396.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.058.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S. à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on March 24th, 2009,

(the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 Lux Investments S. à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.058, having its registered office at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated August 8th, 2008, published with the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 2210 on September 10th, 2008, and that has been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 16th, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR2,455,125 to an amount of EUR2,396,500 by the cancellation of 469 ordinary shares with a par value of EUR125 each; and;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR2,455,125 (two million four hundred fifty-five thousand one hundred twenty-five euro) by an amount of EUR58,625 (fifty-eight thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR2,396,500 (two million three hundred ninety-six thousand five hundred euro) by way of cancellation of 469 (four hundred sixty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

As a consequence of the share capital reduction, Lone Star Capital Investments S. a r.l. holds 19,172 (nineteen thousand one hundred seventy-two) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR2,396,500 (two million three hundred ninety-six thousand five hundred euro) represented by 19,172 (nineteen thousand one hundred seventy-two) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 mars 2009,

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Lux Investments S. à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 8 août 2008, publié auprès du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 2210 en date du 10 septembre 2008, sous le numéro B 141.058, modifié pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire du 16 mars 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction de capital de la Société de son montant actuel de EUR2.455.125 à un montant de EUR2.396.500 par voie d'annulation de 469 parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR58.625 (cinquante-huit mille six cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR2.455.125 (deux millions quatre cent cinquante-cinq mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR2.396.500 (deux millions trois cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros) par voie d'annulation de 469 (quatre cent soixante-neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S. à r.l. détient 19.172 (dix-neuf mille cent soixante-douze) parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR2.396.500 (deux millions trois cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros) représenté par 19.172 (dix-neuf mille cent soixante-douze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2009. Relation: LAC/2009/12090. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009045242/5770/107.

(090051999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

**BKM Investments, Société Anonyme,
(anc. Rawcliffe Business).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 138.575.

L'an deux mil neuf, le treize mars.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RAWCLIFFE BUSINESS, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1409 du 7 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy STRAUSS, employée privée, demeurant à Olm.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariane VANSIMPSEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la société en BKM Investments.

- Modification de l'article 1^{er} (deuxième paragraphe) des statuts.
- Nomination de deux administrateurs supplémentaires.
- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en BKM Investments.

En conséquence le deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (2^{ème} paragraphe).** La Société existe sous la dénomination de BKM Investments."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en fonction d'administrateur de la société:

Monsieur Bernard BOUMBA, banquier, demeurant 56, allée Square Buisson, F-77350 Le Mée sur Seine, né à Pointe Noire (Congo) le 3 février 1958.

Monsieur Aimé KAMBA, conseiller immobilier, demeurant à F-92400 Courbevoie, 10, Allée Mozart, né à Bangui (CAF), le 21 septembre 1956.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, M. Strauss, A. Vansimpson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mars 2009. Relation: LAC/2009/10134. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Fr. Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009045144/220/59.

(090052234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Fustet Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 45.151.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

Madame Frédérique MIGNON, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société Banque Degrof Luxembourg S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "FUSTET HOLDING S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 45.151, a été constituée suivant acte reçu le 30 septembre 1993, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 525 de 1993.

II.- Que le capital social de la société anonyme "FUSTET HOLDING S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 347.050,93.-, représenté par 2.000 actions sans désignation de valeur nominale, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "FUSTET HOLDING S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les trente mille actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53076. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009034715/211/47.

(090038632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

—
M1 Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.190.

—
L'AN DEUX MIL NEUF, LE DIX FEVRIER.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois M1 FINANCIERE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 116.190

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 avril 2006, publié au Mémorial C N°1314 du 7 juillet 2006, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 12 juin 2006, publié au Mémorial C n° 1638 du 30 août 2006.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 231.000 (deux cent trente-et-un mille Euro), représenté par 23.100 (vingt-trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par M. Sébastien FELICI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henry.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Caroline GUYON, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henry.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Manuela D'AMORE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henry.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 1.000.000 (un million d'Euro), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période prenant fin le 10 février 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

2. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

3. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

4. Ratification, pour autant que de besoin, des décisions prises par le conseil d'administration en date du 22 janvier 2009.

5. Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 1.000.000 (un million d'Euro), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période prenant fin le 10 février 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts de la société, afin de leur donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 231.000 (deux cent trente-et-un mille Euro), représenté par 23.100 (vingt-trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à de EUR 1.000.000 (un million d'Euro), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période prenant fin le 10 février 2014, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires ratifie, pour autant que de besoin, les décisions prises par le conseil d'administration en date du 22 janvier 2009.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants. Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. FELICI, C. GUYON, M. D'AMORE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 19 février 2009, LAC/2009/6596. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/03/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009036660/208/110.

(090041483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Diamond 45 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.693.

—
Share transfer

According to the share transfer in the frame of a private contract concluded on 18th December 2008 between CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED a company incorporated and registered in Bermuda with company number 38435 whose registered office is at Par le Ville, 3rd Floor, Hamilton, HMHX, Bermuda

and CENTURION EUROPEAN DEUTSCHLAND HOLDING LIMITED a company incorporated and registered in Cyprus with company number 239059 whose registered office is situated at 1 Kostakis Pantelides Avenue, 3rd floor, Nicosia, 1010, Cyprus.

250 shares belonging to DIAMOND 45 S.à.r.l., all being part of the stock capital of the company, who is a company of Luxembourgish law, with its legal address at L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, registered under number B 121693, were transferred.

Luxembourg, 20th March 2009.

For the company

Signature

Übertragung von Gesellschaftsanteilen

Gemäß der am 18.12.2009 unterzeichneten privatschriftlichen Vereinbarung zwischen CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, einer auf Bermuda unter der Nummer 38435 eingetragenen Gesellschaft, deren Sitz sich in Par le Ville, 3rd Floor, Hamilton, HMHX, Bermuda befindet.

und CENTURION EUROPEAN DEUTSCHLAND HOLDING LIMITED, eine auf Zypern unter der Nummer 239059 eingetragene Gesellschaft mit Sitz in 1 Kostakis Pantelides Avenue, 3rd floor, Nicosia, 1010 Zypern

wurden 250 Anteile, Bestandteil des Stammkapitals der Gesellschaft DIAMOND 45 S.à.r.l., einer Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 121693, übertragen.

Luxembourg, 20.03.2009.

Für die Gesellschaft

Signature

Référence de publication: 2009043984/510/34.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08761. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Entrapaulus Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. Moselle Bois S.à r.l.).

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 64, Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 61.035.

—
L'an deux mille neuf, le seize mars.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Louis WAGNER, employé privé, né à Luxembourg le 3 avril 1962, époux de Karin FLAMMANG, demeurant à L-5332 Moutfort, 10, rue de la Source mariés sous le régime de la séparation des biens suivant contrat de mariage reçu le 1 décembre 1998 par devant Frank MOLITOR de Dudelange,

associé unique de MOSELLE BOIS S.à r.l. avec siège social a L-5485 Wormeldange-Haut, 64, rue Hiehl, Zone Artisanale, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 61 035 , constituée suivant acte Joseph GLODEN de Grevenmacher en date du 6 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 13 du 7 janvier 1998, modifiée suivant acte Joseph GLODEN de Grevenmacher du 19 juin 2000, publié au dit Mémorial, Numéro 779 du 25 octobre 2000, modifiée suivant acte sous seing privé du 5 décembre 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 493 du 28 mars 2002, modifiée, suivant acte Joseph GLODEN de Grevenmacher du 23 mai 2002, publié au dit Mémorial, Numéro 1145 du 30 juillet 2002, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 25 octobre 2004, publié au dit Mémorial, Numéro 248 du 18 mars 2005.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il modifie la dénomination de la Société en "ENTRAPAULUS SARL"

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Dénomination.** La société prend la dénomination ENTRAPAULUS SARL."

Troisième résolution

Il étend l'objet social à l'exploitation d'une entreprise de transport de marchandises par route avec véhicules de plus de six tonnes et aux travaux de terrassement.

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Objet.** La société a pour objet:

- a) les travaux forestiers et le commerce de bois;
- b) l'exploitation d'une entreprise de transports de marchandises par route avec des véhicules de plus de six tonnes;
- c) les travaux de terrassement ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien."

Cinquième résolution

Il accepte les démissions de Jorge Manuel DA CONCEIÇÃO MELO, ouvrier forestier, né à Cantanhede (Portugal), le 6 août 1966, demeurant à L-6717 Grevenmacher, 39, rue Sainte Catherine et de Louis WAGNER, employé privé, né à Luxembourg le 3 avril 1962, demeurant à L-5332 Moutfort, 10, rue de la Source de leur fonctions de gérant technique, respectivement gérant administratif et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Sixième résolution

Il supprime le deuxième alinéa de l'article 16 des statuts.

Septième résolution

Il nomme Jorge Manuel DA CONCEIÇÃO MELO, ouvrier forestier, né à Cantanhede (Portugal), le 6 août 1966, demeurant à L-6717 Grevenmacher, 39, rue Sainte Catherine aux fonctions de gérant technique en ce qui concerne la branche travaux forestiers et commerce de, bois et Louis WAGNER, employé privé, né à Luxembourg le 3 avril 1962, demeurant à L-5332 Moutfort, 10, rue de la Source aux fonctions de gérant technique en ce qui concerne les branches transport et terrassement.

La société est engagée en ce qui concerne la branche "travaux forestiers et commerce de bois" par les signatures conjointes des deux gérants Jorge Manuel DA CONCEIÇÃO MELO et Louis WAGNER, et pour les branches transports et terrassements par la signature unique du gérant Louis WAGNER.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wagner et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 19 mars 2009. Relation: EAC/2009/3131. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (Signé): Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 MARS 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009045142/223/66.

(090052360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

MLArg Real Estate 7, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.518.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009043982/242/13.

(090050310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Torpet International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 93.279.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the tenth day of March.
Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Lars Gunnar HAGDAHL, administrateur de société, born on 16th of February 1964 at Uppsala, residing at 4, Vallmostigen, S-17078 Solna (Sweden), (the "Principal"),

here represented by Mrs Martine KAPP, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy")
by virtue of a proxy under private seal given on February 19, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. TORPET INTERNATIONAL S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 93.279, has been incorporated by deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher on April 29th, 2003 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 553 on May 21st, 2003.

II. The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to the managers of the Company for their mandates up to this date;

VII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Lars Gunnar HAGDAHL, administrateur de société, né le 16 février 1964 à Uppsala, résidant à 4, Vallmostigen, S-17078 Solna (Suède), (le «Mandant»)

ici représentée par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Mandataire»)

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 19 février 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. TORPET INTERNATIONAL S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 93.279 a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 553 du 21 mai 2003.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en langue française et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Martine Kapp, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2009, LAC/2009/10406. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009043931/9127/79.

(090050011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Germanica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.393.

—
Share transfer

According to the share transfer in the frame of a private contract concluded on 18th December 2008 between CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED a company incorporated and registered in Bermuda with company number 38435 whose registered office is at Par le Ville, 3rd Floor, Hamilton, HMHX, Bermuda

and CENTURION EUROPEAN DEUTSCHLAND HOLDING LIMITED a company incorporated and registered in Cyprus with company number 239059 whose registered office is situated at 1 Kostakis Pantelides Avenue, 3rd floor, Nicosia, 1010, Cyprus.

250 shares belonging to GERMANICA S.à.r.l., all being part of the stock capital of the company, who is a company of Luxembourgish law, with its legal address at L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, registered under number B 122393, were transferred.

Luxembourg, 20th March 2009.

For the company

Signature

Übertragung von Gesellschaftsanteilen

Gemäß der am 18.12.2009 unterzeichneten privatschriftlichen Vereinbarung zwischen CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, einer auf Bermuda unter der Nummer 38435 eingetragenen Gesellschaft, deren Sitz sich in Par le Ville, 3rd Floor, Hamilton, HMHX, Bermuda befindet.

und CENTURION EUROPEAN DEUTSCHLAND HOLDING LIMITED, eine auf Zypern unter der Nummer 239059 eingetragene Gesellschaft mit Sitz in 1 Kostakis Pantelides Avenue, 3rd floor, Nicosia, 1010 Zypern

wurden 250 Anteile, Bestandteil des Stammkapitals der Gesellschaft GERMANICA S.à.r.l., einer Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 122393, übertragen.

Luxembourg, 20.03.2009.

Für die Gesellschaft

Signature

Référence de publication: 2009043981/510/34.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08759. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Damire International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 56.509.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 mars 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- De transférer le siège social de la société au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:
 - Monsieur Marco Gostoli, né le 08 juillet 1960 à Pordenone en Italie, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.
 - Madame Emanuela Corvasce, née le 31 octobre 1975 à Barletta en Italie, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.
 - Monsieur Sébastien Schaack, né le 22 juillet 1978 à Thionville en France, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.
- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat
 - Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, né le 4 janvier 1978 à Rende (Italie), résident professionnellement au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
 - Madame Nathalie Mager, née le 02.05.1966 à Longwy (France), résident professionnellement au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
 - Madame Sandrine Pellizzari, née le 28 mai 1977 à Villerupt (France), résident professionnellement au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels couvrant l'exercice du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Pierfrancesco Ambrogio précité.
- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de ComCo S.A, ayant son siège social au 5 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.
- De nommer comme nouveau commissaire aux comptes, la société ALTER AUDIT S.à.r.l., ayant son siège social au 69 rue de la Semois, L- 2533 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels couvrant l'exercice du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009044185/24/39.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00659. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

A. I. S., Agence Immobilière SEIDEL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 132, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 15.904.

L'an deux mil neuf, le treize mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Madame Marie-Reine REILES, agent immobilier, demeurant à L-7241 Bereldange, 132, route de Luxembourg,
- 2.- Monsieur Günther SEIDEL, Industriekaufmann, demeurant à D-79108 Freiburg, Zähringerstrasse, 310, ici représenté par Madame Marie-Reine REILES, prédite, sur base d'une procuration sous seing privé donnée à Freiburg, en date du 4 mars 2009.

Lesquelles personnes comparantes ont exposé au notaire ce qui suit:

Qu'elles sont les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "AGENCE IMMOBILIERE SEIDEL" établie et ayant son siège social à L-7241 Bereldange, 132, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 25 avril 1978, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 150 du 14 juillet 1978, modifiée suivant acte reçu par le notaire Réginald NEUMAN prédit, en date du 5 avril 1982, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 150 du 7 juillet 1982, modifiée suivant acte reçu par le notaire Réginald NEUMAN prédit, en date du 13 février 1985, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 75 du 13 mars 1985, et modifiée dernièrement suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 192 du 12 juin 1990,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 15.904.

Ensuite les comparantes, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Monsieur Gunter SEIDEL prénommé, cède par les présentes les quatre cents (400) parts sociales qu'il détient dans la société "AGENCE IMMOBILIERE SEIDEL" prédite à Madame Marie-Reine REILES, prédite, qui déclare accepter la cession prédite.

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, la cessionnaire est à partir de ce jour, subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Prix

La présente cession de parts a eu lieu pour un prix total de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), prix que Monsieur Gunter SEIDEL, prénommé, reconnaît et déclare, avoir reçu avant la signature du présent acte, ce dont quittance et titre par le cédant.

Acceptation du gérant

Madame Marie-Reine REILES, prénommée, en sa qualité de gérant unique de la société à responsabilité limitée "AGENCE IMMOBILIERE SEIDEL" déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil. Elle déclare qu'elle n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de ladite cession, les cédant et cessionnaire étant les seuls associés de la société AGENCE IMMOBILIERE SEIDEL déclarent d'ailleurs accepter la prédite cession de parts.

Ensuite Madame Marie-Reine REILES, en sa qualité d'associé unique de la société AGENCE IMMOBILIERE SEIDEL a décidé de prendre la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de convertir le capital social en euros, de supprimer la valeur nominale des parts sociales, et de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept cents (€ 12.394,67), représentée par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale, entièrement libérées et réparties de la façon suivante:

Madame Marie-Reine REILES, cinq cents parts	500
Total: cinq cents parts	500"

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à huit cent cinquante euros (850€).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à Madame Marie-Reine REILES, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire du sieur SEIDEL prénommé, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Marie-Reine Reiles, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2009. LAC/2009/10411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009044162/9127/64.

(090051116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Centurion European German Property 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.621.

Share transfer

According to the share transfer in the frame of a private contract concluded on 18th December 2008 between CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED a company incorporated and registered in Bermuda with company number 38435 whose registered office is at Par le Ville, 3rd Floor, Hamilton, HMHX, Bermuda

and CENTURION EUROPEAN DEUTSCHLAND HOLDING LIMITED a company incorporated and registered in Cyprus with company number 239059 whose registered office is situated at 1 Kostakis Pantelides Avenue, 3rd floor, Nicosia, 1010, Cyprus.

250 shares belonging to CENTURION EUROPEAN GERMAN PROPERTY 1 S.à.r.l., all being part of the stock capital of the company, who is a company of Luxembourgish law, with its legal address at L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, registered under number B 117621, were transferred.

Luxembourg, 20th March 2009.

For the company

Signature

Übertragung von Gesellschaftsanteilen

Gemäß der am 18.12.2009 unterzeichneten privatschriftlichen Vereinbarung zwischen CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, einer auf Bermuda unter der Nummer 38435 eingetragenen Gesellschaft, deren Sitz sich in Par le Ville, 3rd Floor, Hamilton, HMHX, Bermuda befindet.

und CENTURION EUROPEAN DEUTSCHLAND HOLDING LIMITED, eine auf Zypern unter der Nummer 239059 eingetragene Gesellschaft mit Sitz in 1 Kostakis Pantelides Avenue, 3rd floor, Nicosia, 1010 Zypern

wurden 250 Anteile, Bestandteil des Stammkapitals der Gesellschaft CENTURION EUROPEAN GERMAN PROPERTY 1 S.à.r.l., einer Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 117621, übertragen.

Luxembourg, 20.03.2009.

Für die Gesellschaft

Signature

Référence de publication: 2009043986/510/34.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08764. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Resmius Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 98.232.

M. Simon W. BAKER, Mlle Dawn E. SHAND et Mlle Corinne NERE, demeurant tous professionnellement 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, ont démissionné de leur mandat d'administrateurs de la société RESMIUS HOLDING S.A. (R.C.S. Luxembourg B 98 232) avec effet immédiat.

Signé à Luxembourg, le 02 mars 2009.

S. Baker / C. Néré / D. Shand.

Référence de publication: 2009044029/4642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00450. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Non Plus Ultra A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 94.856.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 mars 2009 que:

Monsieur Helmut HOHN, né le 26/01/1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société en date du 2 juin 2008.

Les mandats des membres du conseil d'administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10.10.1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

- La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62985;

- Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.

Le mandat du commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009044034/1285/30.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08799. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

**Credit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 93 S.à r.l.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 143.709.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of March,
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg), S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117 925 and whose registered office is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

acting here represented by Jan BÖING, attorney-at-law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed is the sole shareholder of "LuxCo 93 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 143 709, incorporated by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated December 18, 2008, published in the Mémorial C number 108 of January 17, 2009 and whose bylaws have been modified by a deed of the undersigned notary dated March 17, 2009 (the "Company").

Which appearing person, acting in the above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up the following resolutions taken by the sole shareholder.

First resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from "LuxCo 93 S.à r.l." to "Credit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder resolved to subsequently amend Article 2 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 2.** The denomination of the Company is "Credit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l."."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 925, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

ici représentée par Me Jan Böing, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de "LuxCo 93 S.à r.l." une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143 709, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 108 du 17 janvier 2009 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 mars 2009 (la "Société").

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes prises par l'associé unique:

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer la dénomination de la Société de "LuxCo 93 S.à r.l." en "Crédit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l.".

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier par conséquent l'article 2 des statuts c la Société comme suit:

" **Art. 2.** La dénomination de la Société est "Crédit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l."."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Böing, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2009. Relation: LAC/2009/1084. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009044136/212/74.

(090051154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Cienega Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.747.775,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.137.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the fourth day of March, before M^e Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Cienega Holding BV, a private limited liability company having its registered office at Binnenweg 6A, 1261EK Blaricum, the Netherlands and its principal establishment at 85, St. John Street, Valletta VLT1165, Malta, registered with the Malta Register of Commerce and Companies under number OC 419 (the Parent),

hereby represented by Marie Roche, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 4, 2009.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxy holder has requested the notary to enact the following:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of CIENEGA INVESTMENTS, SARL, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.137 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated July 19, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1824 of September 29, 2006;

- the Company's capital is set at thirty-five million seven hundred and forty-seven thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 35,747,775) represented by one million four hundred and twenty-nine thousand nine hundred and eleven (1,429,911) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Company has deposited all sums necessary for the payment of outstanding debts towards Luxembourg tax authorities, its accountant and domiciliation agent, in escrow and has no other outstanding liabilities save those towards the Parent, which will assume the risk of not being paid;

- the Parent declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume any unknown liabilities (if any) at the present time;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- full discharge is granted to the manager of the Company for the exercise of its mandate; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 85, St. John Street, Valletta VLT1165, Malta.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre mars, par-devant M^e Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Cienega Holding BV, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Binnenweg 6A, 1261EK Blaricum, les Pays-Bas et son siège principal au 85, St. John Street, Valletta VLT1165, Malte, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro OC 419 (la Société mère),

ici représentée par Marie Roche, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 mars 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cette partie comparante représentée par son mandataire a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- la Société mère détient toutes les parts sociales dans la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante sous la dénomination CIENEGA INVESTMENTS SARL, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.137 (la Société);

- la Société a été constituée suivant un acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1824 du 29 septembre 2006;

- le capital social est fixé à trente-cinq million sept cent quarante sept mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 35.747.775) représenté par un million quatre cent vingt neuf mille neuf cent onze (1.429.911) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- la Société mère, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société décide par la présente de procéder à la liquidation de la Société avec effet immédiat;

- la Société mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société mère a une parfaite connaissance des statuts de la Société et est dûment informée de la situation financière de la Société;

- la Société a consigné les sommes nécessaires au paiement des dettes en souffrance à l'encontre des autorités fiscales luxembourgeoises, de son comptable et de son domiciliataire et n'a aucune autre dette en souffrance exceptées celles à l'encontre de l'Associé Unique, lequel assumera le risque de ne pas être payé;

- la Société mère déclare qu'elle a reçu tous les actifs de la Société et qu'elle assumera toutes dettes inconnues (le cas échéant) actuellement;

- par conséquent la Société est liquidée par la présente et la liquidation est clôturée;

- pleine décharge est accordée au gérant de la Société pour l'accomplissement de son mandat; et

- les livres et registres de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) jours à compter de la date de la présente assemblée au 85, St. John Street, Valletta VLT1165, Malte.

Dont acte, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. ROCHE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 mars 2009. Relation: LAC/2009/8610. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE conforme à l'original

Luxembourg, le 13 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009044133/211/94.

(090050832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Econocom PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.519.

—
EXTRAIT

- Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 29 août 2008 que:

* Le siège de la société a été transféré de L-8399 WINDHOF, 6, rue d'Arlon à L-8399 WINDHOF, 4, rue d'Arlon.

* Le siège de la société ayant été transféré, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société est désormais L-8399 WINDHOF, 4, rue d'Arlon.

* Monsieur William DESMADRIL, demeurant professionnellement à L-8399 WINDHOF, 4, rue d'Arlon a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Patrick VANDEWALLE, démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011.

- Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 août 2008 que:

* Monsieur Eric PHILIPPART, demeurant professionnellement à L-8399 WINDHOF, 4, rue d'Arlon a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Patrick VANDEWALLE démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043991/317/25.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08788. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Barfi, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 44.051.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 27 mars 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 27 mars 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 27 mars 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour BARFI

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009043989/833/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01068. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.
